
Compostage des végétaux dans les cimetières

Gmva

Pibs li - 30, Rue Alfred Kastler
Bp 70206
56006 Vannes

[Voir le site internet](#)

Auteur :

Gilles Garancher

g.garancher@gmvagglo.bzh

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE

Vannes agglomération s'est engagé dans la mise en place d'un Programme Local de Prévention des déchets avec l'ADEME en fin d'année 2009. L'objectif de ce programme étant de réduire de 10% la quantité d'ordures ménagères résiduelles et assimilées dans les 5 ans. Dans le cadre de ses actions, Vannes agglomération souhaite accompagner les communes dans leur politique de tri et de réduction de leurs déchets et en particulier les déchets végétaux provenant des cimetières. Cette opération contribue à la réduction de la production de déchets sur le territoire et à la limitation des coûts de collecte et de traitement associés.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

L'objectif de l'opération est de favoriser le tri et la réduction des déchets dans les cimetières dans le but de diminuer l'apport par les communes de déchets végétaux en déchèterie ou collecter en ordures ménagères.

Dans les cimetières, les dépôts de déchets végétaux sont nombreux surtout après les cérémonies et les fleurissements saisonniers. La mise à disposition de composteurs aux communes est gratuite. En contrepartie, elles s'engagent à soutenir cette action en respectant certaines prescriptions par rapport à l'entretien du site. Les déchets végétaux sont donc valorisés sur le lieu de production et sont transformés en compost qui sera utilisé directement dans le cimetière ou dans la commune.

Cette action s'inscrit dans une démarche d'éco-exemplarité et permet de conserver la propreté tout en respectant ces lieux de recueillement.

Résultats quantitatifs

Depuis 2014, deux communes expérimentent le tri de ces déchets (Trefflean, Elven). Les usagers utilisent un composteur pour les déchets végétaux, des bacs pour les autres déchets (non valorisables, gravats/terre cuite... selon la demande) et bénéficient d'une signalétique appropriée. Pour faciliter le geste de tri de chacun, le composteur et les bacs sont regroupés en un même lieu.

Les déchets autorisés dans le composteur sont :

- les plantes et bouquets fanés
- les feuilles mortes et les petits branchages
- les herbes environnantes
- les gerbes et couronnes séchées
-

Les déchets interdits sont :

- les fleurs artificielles
- les mousses des pots de fleurs
- les films et sacs plastiques
- les pots en plastiques et en terre cuite
- les vases

Résultats qualitatifs

Diminution du remplissage des bacs d'ordures ménagères des cimetières. Retrait de plusieurs bacs.

MISE EN OEUVRE

Planning

2014 et 2015 :

1. Proposition aux communes volontaires
2. Mise en place du matériel (composteur + bacs (si demande) + panneau) et formation des agents municipaux chargés de la surveillance du compostage
3. Suivi de l'action par une animatrice

Moyens humains

1 agent

Moyens financiers

Achat de composteurs en bois

Conception et impression de panneau alu pour le composteur

Moyens techniques

Peu de moyens techniques à prévoir, sauf le suivi technique par un agent municipal (retrait des déchets volumineux, apport de matière azotée, brassage, arrosage...).

Partenaires mobilisés

Communes

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Opération reproductible sur tout type de territoire.

Préconisée dans les cimetières de petites tailles - max 500 concessions (ex : Trefflean), ou sur zone restreinte des cimetières de plus grandes tailles (ex : Elven).

Dans les cimetières plus grands : difficulté pour valoriser sur place la totalité des déchets végétaux, à moins de multiplier les composteurs dans ces lieux souvent inadaptés ou de prévoir des bacs spécifiques pour la collecte de ces déchets (dirigés ensuite vers site de compostage extérieur).

Difficultés rencontrées

La présence insolite de composteurs dans un tel endroit.

Recommandations éventuelles

- Implication indispensable de la commune et des agents assurant le suivi technique.
- Les déchets végétaux déposés dans les composteurs sont des matières essentiellement "carbonés". A l'inverse des composteurs domestiques alimentés surtout en déchets de cuisine souvent plus humides, la dégradation en compost peut donc être ralentie si l'humidité n'est pas satisfaisante. Conseil : apport de tonte de gazon ou arrosage si nécessaire.
- Dans le tas de compost, mélanger régulièrement les apports entre eux.
- Etre vigilant aux pics de production à la Toussaint et aux Rameaux.
- Retirer les déchets trop volumineux.

Mots clés

CONTENEUR | ADMINISTRATION PUBLIQUE | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Patrick EVEN

patrick.even@ademe.fr

Direction régionale Grand Est